

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

EXTENSION DU CREMATORIUM DE SANCE 71000

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI LE CLOS DU GUIDON

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MONSIEUR FREDERIC FERY, GERANT

RCS / SIRET

3 9 8 1 0 2 5 7 4 0 0 0 1 7

Forme juridique SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
48	REMPLACEMENT DU FOUR AVEC EXTENSION DU LOCAL CREMATION ET DEPLACEMENT DE LA FILTRATION DES GAZ DE COMBUSTION. CREATION D'UN BUREAU DEDIE A LA SURVEILLANCE DU FONCTIONNEMENT DU FOUR.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le crématorium actuel est situé au centre du complexe funéraire, accessible de l'extérieur par l'intermédiaire de la cour au nord et de l'intérieur par la circulation technique. Le crématorium est scindé en deux zones :

- le four : il est installé dans le bâtiment appelé "local crémation". Ce bâtiment a été réalisé en maçonnerie traditionnelle, murs en agglos ciment de 20 cm et couvert d'une dalle béton formant le toit terrasse. On accède à ce local par la circulation technique privée, réservée au personnel. Il est alimenté au gaz par l'intermédiaire d'une cuve de stockage enterrée en bordure du parking.
- le groupe technique : la filtration des gaz de combustion est installée en plein air dans la cour, réservée au personnel et aux corbillards.

La hausse d'activité exceptionnelle constatée en fin d'année 2020, en lien avec la crise sanitaire COVID-19, a conduit à faire fonctionner le four du crématorium de manière accrue et avec une cadence importante provoquant un incendie survenu en novembre 2020. Celui-ci a rendu le four inopérant provoquant l'arrêt temporaire des crémations.

4.2 Objectifs du projet

La SCI « Le Clos du Guidon », exploitée par M. Frédéric FERY, a déposé une permis de construire pour l'extension du crématorium consécutive à l'installation d'un nouveau four, en remplacement de l'équipement actuel devenu vétuste et dangereux. Le remplacement du four, d'une hauteur supérieure à l'actuel, nécessite l'extension du local crémation et déplacement de la filtration des gaz de combustion. L'aménagement sera complété par la création d'un bureau réservé au personnel pour le contrôle du bon fonctionnement du four.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Remplacement du four avec extension du local crémation et déplacement de la filtration des gaz de combustion qui restera en plein air dans la cour actuelle.
- Création d'un bureau pour la surveillance du fonctionnement du four.

LE FOUR

Le nouveau four, ayant une hauteur supérieur à l'actuel, ne tient plus sous la dalle de couverture de l'ancien local crémation, il devra être avancé dans la cour à l'emplacement de la filtration des gaz. La filtration sera donc elle aussi repoussée à l'équerre de l'emplacement actuel.

Pour la protection de ce four, une construction sera réalisée contre le bâtiment abritant au rez de chaussée la zone technique interdite au public et au R+1 une habitation.

- Les murs seront réalisés en agglos ciment de 20 cm CF 3h.
- La charpente bois sera protégée en sous face de 2 couches de placoflam de 13 mm de degré CF 2 h. pour la protection des mitoyens
- Les 3 portes du local seront CF 1h : la porte double donnant dans la cour pour le nettoyage des cendres à l'aide d'une pelle à long manche idem boulanger, la porte simple sur cour pour accès à la pièce et la double porte zone technique pour accès à l'entretien de la machinerie.
- Pour la conduite gaz : pose d'une vanne de sécurité sous verre dormant à l'extérieur du bâtiment.
- Sur le circuit électrique : arrêt d'urgence sur le chargeur et broyeur.
- A l'intérieur du bâtiment : pose d'un extincteur à poudre et d'un bac à sable 100l avec pelle et seau.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Deux blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) seront posés au-dessus de la porte du bureau et du local d'introduction donnant sur la circulation technique, plus un déclencheur manuel et un diffuseur lumineux et sonore dans le local d'introduction. L'alimentation en gaz sera modifiée, suppression de l'alimentation actuelle par la cuve et création d'une nouvelle colonne d'alimentation pour le gaz de ville. Un coffret gaz sera posé à l'extérieur rue du 19 Mars à l'angle Sud-Ouest du Centre Funéraire, la colonne montra le long du mur puis cheminera à l'horizontale au-dessus des toits terrasses, traversera le local four dans une gaine CF 2H ventilée à l'entrée et à la sortie pour redescendre à l'extérieur dans l'angle des bâtiments four / sas de confidentialité où la vanne de sécurité sous verre dormant sera installée.

Pour le contrôle du bon fonctionnement du four un bureau sera construit entre les bureaux de vente et l'ancien local de crémation. Bureau exclusivement réservé au personnel. Trois portes dans cette pièce pour accès : au couloir technique , porte pleine normale, à l'extérieur sur la cour par une porte vitrée et au local crémation par une porte CF 1h.

Le déplacement du four permettra ainsi la pose, dans l'ancien local crémation, d'une table d'introduction fixe conforme aux nouvelles normes.

La nouvelle implantation du four ne modifie n'a pas d'impact sur sécurité des autres parties de l'établissement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création de nouvelle surface (bureaux)	17.17 m ²
Création de nouvelle surface (implantation du four)	30.75 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune de SANCÉ
parcelles cadastrées :

section AL n° 70, 71, 74, 75, 78

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Aucune

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Secteur de bruit référencé dans le PLU (proximité de l'A40, RD 906 et voie ferrée SNCF)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques inondations : parcelles situées en zone bleue PPRI approuvé le 5 juillet 2011 par arrêté préfectoral n° 11-03225
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Servitude AS1 du Plan des servitudes d'utilité publique annexe au PLU en date du 15/04/2014
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PT1 : servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques. Proximité de l'A40, RD 906, voie ferrée SNCF
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques inondations : parcelles situées en zone bleue PPRI approuvé le 5 juillet 2011 par arrêté préfectoral n° 11-03225
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets atmosphériques conformes à la réglementation. Mise en conformité de la filtration réalisée en avril 2016. cf. rapports de la société VERITAS de 2021 en pièce jointe : mesures des émissions atmosphériques réalisées en février 2021 : conformes à l'exception du mercure qui a fait l'objet de nouvelles mesures en juin 2021. Ces deux rapports sont joints.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Au sujet de l'implantation du nouveau four dans l'environnement, nous tenons à préciser qu'il s'agit du remplacement d'un équipement déjà existant qui n'aura pas d'impact supplémentaire à celui actuellement installé.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les rejets gazeux devraient respecter les normes et critères en vigueur conformément à l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère des crématoriums.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Rejets atmosphériques conformes à la réglementation.

Cf. rapports de la société VERITAS de 2021 en pièce jointe :
mesures des émissions atmosphériques réalisées en février 2021 : conformes à l'exception du mercure qui a fait l'objet de nouvelles mesures en juin 2021. Ces deux rapports sont joints à la demande d'étude au cas par cas.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SANCÉ

le, 14/10/2021

Signature

Le Maire,
Gilles SONDIER.

